

DREAL Centre
Orléans-25 juin 2013

GUIDE METHODOLOGIQUE pour les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

www.territoires.gouv.fr

Contexte d'élaboration du guide

Pourquoi un guide ?

- ❑ **Appui aux services dans le cadre de la révision** de leurs PDALPD, en termes de méthodologie, de pilotage, de mise en perspective avec les autres politiques
- ❑ Aspect pédagogique : mise en exergue des points de vigilance et illustration à l'aide de **bonnes pratiques** existantes
- ❑ **Prise en compte de l'évolution du contexte législatif:**
 - développement du rôle des EPCI et CG ayant reçu délégation de compétence suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales

On compte 110 délégataires au 1er janvier 2013, dont 84 EPCI

- implications de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (loi DALO)
- inclusion des PDAHI dans les PDALPD suite à la loi de Mobilisation pour Le Logement et la Lutte contre l'Exclusion de mars 2009 (loi MLLE)

Comment le guide a-t-il été élaboré ?

- ❑ **Maître d'ouvrage** : DGALN / DHUP
- ❑ **Maître d'œuvre** : bureau d'études Acadie-groupe reflex
- ❑ **Appel à contributions** pour les fiches pratiques
- ❑ **Comité de lecture:**
 - Services de l'Etat : DGALN / DHUP, DGCS, DDTM 59, DDCS 69, DDTM 64, Pôle national de lutte contre l'habitat indigne
 - Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
 - Collectivités territoriales et leurs représentants : CG 67, Nantes métropole, Association des départements de France, Association des maires de France
 - Mission PDALPD 91 (Etat et CG)
 - Partenaires : Union Sociale pour l'Habitat, FAPIL, FNARS, Fondation Abbé Pierre
- ❑ **Consultation publique**
Sur le site internet du METL, du 1er au 25 juin 2012

Structure du guide

Un guide en cinq volumes, du général aux cas pratiques en passant par la méthodologie

- ❑ Document principal
- ❑ 3 cahiers pratiques :
 - Méthodes et outils
 - Lien hébergement-logement
 - Réguler l'accès au logement
- ❑ Fiches pratiques

I. DOCUMENT PRINCIPAL

3.Animation du PDALPD

- **Comité Responsable du Plan** : mise en place, rôle, association des acteurs, secrétariat
- **Comité technique permanent** : rôle, groupes de travail
- **Création d'instances locales** : rôle, périmètres
- **Durée du PDALPD**

Retours d'expérience

Fiches pratiques:

- L'organisation territoriale du *PDALPI*, PDALPD de l'Isère
- Les instances locales du Plan dans le Pas-de-Calais
- La territorialisation du Plan en Seine-Maritime
- Le GIP Solidarités en Charente

4. Le programme d'actions, objectifs et moyens

« Programme d'actions » du PDALPD= « feuille de route » pour l'ensemble des acteurs

Il définit les mesures nécessaires afin d'atteindre des **objectifs partagés, quantifiés et réalistes**, en indiquant les **moyens adéquats** (quel pilote, quels partenaires, quels moyens financiers et humains)

- Actions partagées, opérationnelles, cohérentes
- Mise en place de « chantiers » animés par un chef de projet, sur des questions spécifiques : recherche des moyens pertinents pour les résoudre (mise en place d'expérimentations par ex)

II. CAHIER « METHODE et OUTILS »

4 « DOSSIERS METHODE » et 3 « FICHES OUTILS »

- ❑ DOSSIER METHODE 1: Connaître les besoins
- ❑ DOSSIER METHODE 2: Analyser le fonctionnement des instances
- ❑ DOSSIER METHODE 3: Etablir une fiche action
- ❑ DOSSIER METHODE 4: Organiser le suivi et l'évaluation du plan
- ❑ FICHE OUTIL : les outils de traitement de la précarité énergétique
- ❑ FICHE OUTIL : les MOUS
- ❑ FICHE OUTIL : la prévention des expulsions locatives et la CCAPEX

III. CAHIER « LIEN HEBERGEMENT-LOGEMENT » »

1. La notion de lien Hébergement-Logement

- Contenus spécifiques du PDAHI
- Conséquences du passage des SDAHI aux PDAHI
- Organiser la cohérence PDAHI/PDALPD : les questions à se poser

2. Continuité entre hébergement et logement

- Catégories d'offres de l'urgence au logement accompagné
- 3 types de critères pour analyser l'offre (selon l'immobilier utilisé; le statut d'occupation de la personne et les conséquences en matière de couverture des frais d'hébergement; les moyens mobilisés)

3. Quels indicateurs pour évaluer l'articulation Hébergement-Logement

- Programmation
- Organisation du service rendu suivant les types d'offres
- Indicateurs du fonctionnement du dispositif hébergement-logement

4. Le SIAO

- Comment faire fonctionner le SIAO pour progresser dans l'évaluation des besoins et de leur satisfaction ?
- Comment organiser les 4 fonctions du SIAO (observer, instruire, orienter, admettre)

IV. CAHIER « REGULER L'ACCES au LOGEMENT »

1. Comment définir les publics prioritaires et réguler l'accès au logement à vocation sociale ?

- A partir d'une évaluation des besoins (besoins potentiels / besoins exprimés)
- Les publics du Plan / les publics prioritaires
- Intégrer l'orientation par le SIAO et les dispositifs d'aide à l'accès du PDALPD

2. Comment mobiliser l'offre nécessaire à la satisfaction des ménages dont la situation justifierait d'un accès prioritaire au logement ?

- Quel usage peut-on faire du contingent préfectoral ?
- Quel rôle peut-on donner aux accords collectifs ?

3. Quels outils mobiliser pour générer de l'offre « adaptée » à un accès direct au logement, ou une sortie rapide d'hébergement, des ménages les plus fragiles ?

- L'accompagnement social « logement », pour quoi faire ? Pour qui ? A quel moment ?
- Sous quelle forme ? Quelle durée ?
- La gestion locative adaptée, quelles missions dans quels logements ?

Et comment l'organiser afin de rendre le dispositif plus efficace (plateforme, définition des financeurs)

V. FICHES PRATIQUES

**Retours d'expériences de nombreux départements,
constituant 2 ensembles de fiches:**

- ❑ GOUVERNER et ANIMER le PDALPD (11)
- ❑ ORGANISER L'ACCES PRIORITAIRE AU LOGEMENT SOCIAL
 - Gérer la demande des publics et prioritaires du plan (5)
 - Concilier le droit au logement et les politiques de peuplement (5)
 - Accompagner le relogement des plus fragiles (4)
 - Prévenir les expulsions locatives (5)
 - Mettre en place les partenariats adaptés pour lutter contre l'habitat de mauvaise qualité (5)
 - Lutter contre la précarité énergétique (3)

EXEMPLE DE FICHE PRATIQUE (1)

Retour d'expérience en matière d'organisation territoriale du PDALPD : l'exemple de l'Isère

Les **comités locaux de l'habitat** (CLH) territorialisent l'action du PDALPD de l'Isère sur la base des **EPCI**.

Sur les territoires non couverts par des EPCI, la mise en œuvre s'effectue à l'échelle départementale

- Mission des comités locaux:
 - promotion des objectifs du PDALPD en matière de construction de logement social (PLA-I)
 - définition d'objectifs « territorialisés » en matière d'offre locative à vocation sociale dans le parc privé
 - mobilisation et attribution du contingent préfectoral par des commissions sociales émanant de chaque CLH
- Le niveau départemental garantit **l'équilibre territorial** à travers le PDALPD, valide pour chaque CLH les chartes d'attribution de logement et les règlements des commissions sociales des CLH
- Le « comité de mise en œuvre », en charge du pilotage du Plan, assure la **cohérence** (favorise le partage inter CLH; établit une programmation annuelle et territorialisée en terme de volume, nature et typologie des logements en lien avec les EPCI délégataires d'aide à la pierre, les communautés de communes porteuses de CLH, les communes isolées hors CLH; définit des objectifs généraux et par CLH, ...)

EXEMPLE DE FICHE PRATIQUE (3)

Retour d'expérience en matière de prévention d'expulsion locative: le travail sur les impayés dans le parc privé en Charente Maritime

L'action de traitement des impayés menée localement par la CAF s'est inscrite dans les orientations du PDALPD et s'est généralisée sur tout le territoire après une période d'expérimentation.

Public ciblé : familles monoparentales particulièrement fragiles résidant en parc privé

- Repérage des familles ciblées:

L'impayé est signalé à la CAF par les familles, les propriétaires ou à l'issue de contrôles. Un repérage précoce permet d'éviter un impayé élevé, une situation allant en se dégradant et un risque d'expulsion locative.

La CAF mène donc un travail de sensibilisation (information périodique) auprès des bailleurs afin qu'il signalent l'impayé dès son constat. Les familles concernées sont visitées par un travailleur social de la CAF pour mettre en place un accompagnement de traitement de l'impayé

- Accompagnement mis en place :

Evaluation de la dette par le travailleur social de la CAF, accord bailleur/ménage sur la mise en place d'un apurement réaliste des dettes. Le travailleur social peut mobiliser d'autres dispositifs d'aide au logement : FSL, aides spécifiques CAF

Merci de votre attention



juillet 2013



ANNEXE : PRESENTATION DETAILLEE DU GUIDE

I. DOCUMENT PRINCIPAL

Le document principal expose les grandes lignes du rôle et de l'élaboration d'un PDALPD et effectue des renvois spécifiques aux cahiers et aux fiches pratiques afin de préciser certaines problématiques

Sommaire:

- La politique en faveur du logement des défavorisés a connu en 20 ans des évolutions majeures
- Les PDALPD: le point de vue du droit au logement dans les politiques de l'habitat
- Le PDALPD: un lieu de mise en cohérence des moyens qui suppose une animation
- Le programme d'actions: des objectifs quantifiés assortis de moyens
- Planning d'élaboration d'un nouveau PDALPD
- Documents de référence et glossaire

I. DOCUMENT PRINCIPAL

1. Evolution de la politique du logement des personnes défavorisées

- Connaitre **l'évolution de la conception de la politique du logement des personnes défavorisées et du contexte** (difficultés croissantes d'accès au logement, diversité de situations) permet de comprendre l'évolution des textes et des outils tels que le PDALPD :

Evolution

- de la politique de logement des personnes défavorisées,
- des contenus des PDALPD (du traitement au cas par cas à une vocation de pilotage),
- du lien entre PDALPD et FSL (transfert aux CG)

- **Du droit au logement au droit au logement opposable** : d'une obligation de moyen à une obligation de résultat
 - dispositif sanctionnant l'insuffisance ou le dysfonctionnement des actions mises en œuvre
 - le DALO oblige à se questionner sur la pertinence des PDALPD : si ceux-ci sont efficaces; absence de recours DALO

I. DOCUMENT PRINCIPAL

2. Le droit au logement dans les politiques de l'habitat

- Importance de la connaissance des besoins présents sur le territoire afin de faire des choix et de définir les priorités d'action, alimentation des observatoires locaux de l'habitat
 - Points d'attention sur la prise en compte des autres documents de planification et de programmation, articulation du PDALPD avec ceux-ci et les autres politiques sectorielles
 - Inclusion du PDAHI dans le PDALPD
 - Articulation entre PDALPD, PLU, PLH et PDH en matière de diagnostic et de programmation
- ⇒ Difficulté de planification au vu des différences de durées de vie (et d'acteurs) de ces documents, entraînant des décalages d'élaboration et de mise en œuvre...ce qui oblige en contrepartie à se questionner sur la pertinence de ces documents, qui « inter agissent », et notamment du PDALPD

I. DOCUMENT PRINCIPAL

3.Animation du PDALPD

- **Comité Responsable du Plan** : mise en place, rôle, association des acteurs, secrétariat
- **Comité technique permanent** : rôle, groupes de travail
- **Création d'instances locales** : rôle, périmètres
- **Durée du PDALPD**

Retours d'expérience

Fiches pratiques:

- L'organisation territoriale du *PDALPI*, PDALPD de l'Isère
- Les instances locales du Plan dans le Pas-de-Calais
- La territorialisation du Plan en Seine-Maritime
- Le GIP Solidarités en Charente

4. Le programme d'actions, objectifs et moyens

« Programme d'actions » du PDALPD= « feuille de route » pour l'ensemble des acteurs

Il définit les mesures nécessaires afin d'atteindre des **objectifs partagés, quantifiés et réalistes**, en indiquant les **moyens adéquats** (quel pilote, quels partenaires, quels moyens financiers et humains)

- Actions partagées, opérationnelles, cohérentes
- Mise en place de « chantiers » animés par un chef de projet, sur des questions spécifiques : recherche des moyens pertinents pour les résoudre (mise en place d'expérimentations par ex)

I. DOCUMENT PRINCIPAL

4. Le programme d'actions, objectifs et moyens

4 grands champs d'intervention du PDALPD:

1) **Développement et mobilisation de l'offre de logement**

- Vers une meilleure perception des besoins : le programme d'actions dresse le cahier des charges des besoins recensés et le porte à connaissance des collectivités compétentes qui ont la responsabilité de retenir la solution leur paraissant la plus pertinente
- Réduire les obstacles à la résiliation de l'offre (ex: mobiliser plus efficacement le parc privé à vocation sociale)

2) **Régulation de l'accès au logement au profit des publics prioritaires**

- Organiser le signalement de la demande, appui sur les systèmes information
- Définir des objectifs quantifiés et des indicateurs pour mesurer l'impact du système mis en place
- Mobiliser l'offre nécessaire, via le contingent préfectoral et les accords collectifs
- Mettre en place des modalités de travail permettant un relogement effectif (coopération bailleurs/travailleurs sociaux par ex)
- Evaluation de la satisfaction des demandes des publics prioritaires et non prioritaires

3) **Prévention des expulsions et des coupures de fluides** : Liens avec la CCAPEX

4) **Amélioration des conditions de logement dégradé**

- Lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique
- Organiser les collaborations nécessaires, prévoir l'ingénierie de mise en œuvre (cohérence entre les différentes aides et avec les autres actions du PDALPD)

I. DOCUMENT PRINCIPAL

4. Le programme d'actions, objectifs et moyens

Retours d'expérience

Fiches pratiques:

- L'élaboration d'un guide pratique LHI (lutte contre l'habitat indigne) à l'attention des maires d'Essonne
- La démarche d'auto-réhabilitation accompagnée dans le Cher
- L'observatoire des copropriétés fragiles ou en voie de fragilisation dans l'Essonne
- La MOUS contrôle de décence en Charente Maritime
- Développer et améliorer l'offre de logements et d'hébergement pour le public PDALPD des Bouches-du-Rhône
- Le PIG précarité énergétique en Moselle
- L'amélioration de l'accès aux tarifs sociaux énergie dans le Cher
- La mise en œuvre d'un volet de prévention dans le cadre du FSL : l'exemple du Cher
- Handilogis 67 : un dispositif pour le logement adapté aux personnes en situation de handicap dans le Bas-Rhin

II. CAHIER « METHODE et OUTILS »

4 « DOSSIERS METHODE » et 3 « FICHES OUTILS »

- ❑ DOSSIER METHODE 1: Connaître les besoins
- ❑ DOSSIER METHODE 2: Analyser le fonctionnement des instances
- ❑ DOSSIER METHODE 3: Etablir une fiche action
- ❑ DOSSIER METHODE 4: Organiser le suivi et l'évaluation du plan
- ❑ FICHE OUTIL : les outils de traitement de la précarité énergétique
- ❑ FICHE OUTIL : les MOUS
- ❑ FICHE OUTIL : la prévention des expulsions locatives et la CCAPEX

II. CAHIER « METHODE et OUTILS »

DOSSIER METHODE 1: Connaître les besoins

- Les différentes approches possibles des besoins
- L'utilisation des sources statistiques départementales: les besoins potentiels
- Les fichiers de gestion de la demande : l'analyse des besoins et de leur satisfaction
- Les sources multiples constituées par les dispositifs d'aide : les besoins de prise en charge et leurs publics (principales sources d'information et principales méthodes de constitution d'information complémentaire)

II. CAHIER « METHODE et OUTILS »

DOSSIER METHODE 2: Analyser le fonctionnement des instances

- Imbrication des plans , programmes, acteurs
- Nécessité de faire un inventaire des compositions théoriques et réelles (qui vient réellement au sein des instances?)
- Proposition de grille d'inventaire utilisable pour les différentes instances de pilotage (PDALPD, PDAHI, PLH...)

II. CAHIER « METHODE et OUTILS »

DOSSIER METHODE 3: Etablir une fiche action

- cadre méthodologique pour formuler le plus précisément possible le programme d'action du PDALPD : support pour clarifier entre partenaires les actions à mener, objectifs, moyens
- Exemple pour une action « utiliser l'accompagnement pour permettre l'accès plus rapidement à un logement adapté aux besoins »
- Fiche action -type

II. CAHIER « METHODE et OUTILS »

DOSSIER METHODE 4: Organiser le suivi et l'évaluation du plan

- Comment planifier l'action
- Comment s'assurer du réalisme des actions
- Comment définir les objectifs quantifiés et les indicateurs de résultat, comment définir le calendrier d'exécution du PDALPD
- Comment construire le bilan d'activité annuel
- Comment conduire l'évaluation de l'action du PDALPD

II. CAHIER « METHODE et OUTILS »

FICHE OUTIL : les outils de traitement de la précarité énergétique

- La prévention des coupures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques (aides du FSL, tarifs sociaux, obligations des syndicats de copropriété...)
- La prévention de la précarité énergétique et la rénovation thermique (repérer les situations de précarité énergétique, réaliser les travaux d'économie d'énergie, aides mobilisables)
- La constitution d'un partenariat spécifique

FICHE OUTIL : les MOUS

- MOUS à vocation opérationnelle (MOUS relogement, ...) et MOUS assistance à maîtrise d'ouvrage
- Recommandations pour optimiser les MOUS

II. CAHIER « METHODE et OUTILS »

FICHE OUTIL : la prévention des expulsions locatives et la CCAPEX

- Rôle de la CCAPEX
- Qui peut saisir la CCAPEX, dans quel cas
- Où situer la CCAPEX, entre prévention et réparation ?
- Peut-on, doit-on territorialiser la CCAPEX ?

Retours d'expérience

Fiches pratiques:

- L'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives (APEL) dans les Bouches- du- Rhône
- Les commissions territoriales de prévention et de suivi des expulsions dans l'Aube
- Le travail sur les impayés dans le parc privé en Charente –Maritime
- La mise en œuvre de la charte de prévention des expulsions en Gironde
- L'expertise juridique sur les actes de procédure apportée par l'ADIL dans le Gard

III. CAHIER « LIEN HEBERGEMENT-LOGEMENT » »

1. La notion de lien Hébergement-Logement

- Contenus spécifiques du PDAHI
- Conséquences du passage des SDAHI aux PDAHI
- Organiser la cohérence PDAHI/PDALPD : les questions à se poser

2. Continuité entre hébergement et logement

- Catégories d'offres de l'urgence au logement accompagné
- 3 types de critères pour analyser l'offre (selon l'immobilier utilisé; le statut d'occupation de la personne et les conséquences en matière de couverture des frais d'hébergement; les moyens mobilisés)

3. Quels indicateurs pour évaluer l'articulation Hébergement-Logement

- Programmation
- Organisation du service rendu suivant les types d'offres
- Indicateurs du fonctionnement du dispositif hébergement-logement

4. Le SIAO

- Comment faire fonctionner le SIAO pour progresser dans l'évaluation des besoins et de leur satisfaction ?
- Comment organiser les 4 fonctions du SIAO (observer, instruire, orienter, admettre)

IV. CAHIER « REGULER L'ACCES au LOGEMENT »

1. **Comment définir les publics prioritaires et réguler l'accès au logement à vocation sociale ?**

- A partir d'une évaluation des besoins (besoins potentiels / besoins exprimés)
- Les publics du Plan / les publics prioritaires
- Intégrer l'orientation par le SIAO et les dispositifs d'aide à l'accès du PDALPD

2. **Comment mobiliser l'offre nécessaire à la satisfaction des ménages dont la situation justifierait d'un accès prioritaire au logement ?**

- Quel usage peut-on faire du contingent préfectoral ?
- Quel rôle peut-on donner aux accords collectifs ?

3. **Quels outils mobiliser pour générer de l'offre « adaptée » à un accès direct au logement, ou une sortie rapide d'hébergement, des ménages les plus fragiles ?**

- L'accompagnement social « logement », pour quoi faire ? Pour qui ? A quel moment ?
- Sous quelle forme ? Quelle durée ?
- La gestion locative adaptée, quelles missions dans quels logements ?

Et comment l'organiser afin de rendre le dispositif plus efficace (plateforme, définition des financeurs)

IV. CAHIER « REGULER L'ACCES au LOGEMENT »

2. Comment mobiliser l'offre nécessaire à la satisfaction des ménages dont la situation justifierait d'un accès prioritaire au logement ?

Retours d'expérience

Fiches pratiques:

- La gestion de la demande prioritaire en Loire Atlantique
- Entre logement et hébergement, la Commission du Logement Accompagné en Indre- et-Loire (COLAC)
- Le comité de suivi dans l'Aube: un traitement commun des différents filières de priorisation en amont de la commission de médiation
- La gestion de la demande prioritaire en Haute-Garonne
- Le comité inter bailleurs de Moselle
- La mobilisation du contingent réservé des collectivités: l'accord collectif du Bas-Rhin
- L'instauration de mesures pour contraindre au respect des engagements de l'accord collectif dans l'Essonne
- L'ambition d'une politique intercommunale d'accueil et de peuplement, l'exemple de Lille
- La gestion de la demande dans le cadre de l'accord collectif intercommunal à Rennes
- L'accord collectif communautaire de Brest Métropole
- L'accord collectif intercommunal de Tour(s)plus : un outil de peuplement
- En Haute-Garonne, l'outil de suivi de la gestion déléguée aux organismes HLM du contingent préfectoral
- Le service d'aide à la recherche de logements du FSL en Moselle
- Le bureau d'accès au logement de l'Aveyron
- La gestion des échanges de logement dans le parc social du Gard

IV. CAHIER « REGULER L'ACCES au LOGEMENT »

3. Quels outils mobiliser pour générer de l'offre « adaptée » à un accès direct au logement, ou une sortie rapide d'hébergement , des ménages les plus fragiles ?

Retours d'expérience

Fiches pratiques:

- Le service immobilier à caractère social des Alpes de haute-Provence (services CLES PACT)
- L'amélioration du dispositif d'accompagnement social lié au logement dans l'Essonne
- La procédure d'évaluation partagée de Seine-Maritime
- Partenariat « santé mentale »: l'expérience de mise en réseau à Nantes
- Les familles gouvernantes dans les Bouches du Rhône

V. FICHES PRATIQUES

**Retours d'expériences de nombreux départements,
constituant 2 ensembles de fiches:**

- ❑ GOUVERNER et ANIMER le PDALPD (11)
- ❑ ORGANISER L'ACCES PRIORITAIRE AU LOGEMENT SOCIAL
 - Gérer la demande des publics et prioritaires du plan (5)
 - Concilier le droit au logement et les politiques de peuplement (5)
 - Accompagner le relogement des plus fragiles (4)
 - Prévenir les expulsions locatives (5)
 - Mettre en place les partenariats adaptés pour lutter contre l'habitat de mauvaise qualité (5)
 - Lutter contre la précarité énergétique (3)

EXEMPLE DE FICHE PRATIQUE (1)

Retour d'expérience en matière d'organisation territoriale du PDALPD : l'exemple de l'Isère

Les **comités locaux de l'habitat** (CLH) territorialisent l'action du PDALPD de l'Isère sur la base des **EPCI**.

Sur les territoires non couverts par des EPCI, la mise en œuvre s'effectue à l'échelle départementale

- Mission des comités locaux:
 - promotion des objectifs du PDALPD en matière de construction de logement social (PLA-I)
 - définition d'objectifs « territorialisés » en matière d'offre locative à vocation sociale dans le parc privé
 - mobilisation et attribution du contingent préfectoral par des commissions sociales émanant de chaque CLH
- Le niveau départemental garantit **l'équilibre territorial** à travers le PDALPD, valide pour chaque CLH les chartes d'attribution de logement et les règlements des commissions sociales des CLH
- Le « comité de mise en œuvre », en charge du pilotage du Plan, assure la **cohérence** (favorise le partage inter CLH; établit une programmation annuelle et territorialisée en terme de volume, nature et typologie des logements en lien avec les EPCI délégataires d'aide à la pierre, les communautés de communes porteuses de CLH, les communes isolées hors CLH; définit des objectifs généraux et par CLH, ...)

EXEMPLE DE FICHE PRATIQUE (2)

Retour d'expérience en matière d'accompagnement : l'amélioration du dispositif d'accompagnement social lié au logement dans l'Essonne

Adoption par le comité responsable du PDALPD d'une **charte départementale d'accompagnement social lié au logement**, en même temps que le PDALPD (en 2009)

- La charte définit **des principes et des outils de travail partagés**

Objectif: proposer un accompagnement des ménages le plus adapté possible tout au long de leur parcours d'insertion

-> **Coordination de l'ASLL** par

- Une clarification des principes d'intervention
- La définition des missions et compétences de chaque acteur
- La définition d'outils : **contrat d'accompagnement social** (ménage/opérateur ASLL/travailleur social référent/bailleur), **instance partenariale de suivi et de réorientation des CASP-ASLL** (saisie en cas de glissement de bail bloqué, de difficultés persistantes d'insertion)

Le contrat d'accompagnement social constitue un outil d'optimisation des baux glissants

- La charte est déclinée sous forme de **protocoles locaux** à l'échelle des EPCI, ou à défaut à l'échelle des Maisons Départementales de Solidarité. Ces protocoles définissent les actions à mettre en œuvre sur leurs territoires sur la base d'un diagnostic de leurs besoins

EXEMPLE DE FICHE PRATIQUE (3)

Retour d'expérience en matière de prévention d'expulsion locative: le travail sur les impayés dans le parc privé en Charente Maritime

L'action de traitement des impayés menée localement par la CAF s'est inscrite dans les orientations du PDALPD et s'est généralisée sur tout le territoire après une période d'expérimentation.

Public ciblé : familles monoparentales particulièrement fragiles résidant en parc privé

- Repérage des familles ciblées:

L'impayé est signalé à la CAF par les familles, les propriétaires ou à l'issue de contrôles. Un repérage précoce permet d'éviter un impayé élevé, une situation allant en se dégradant et un risque d'expulsion locative.

La CAF mène donc un travail de sensibilisation (information périodique) auprès des bailleurs afin qu'il signalent l'impayé dès son constat. Les familles concernées sont visitées par un travailleur social de la CAF pour mettre en place un accompagnement de traitement de l'impayé

- Accompagnement mis en place :

Evaluation de la dette par le travailleur social de la CAF, accord bailleur/ménage sur la mise en place d'un apurement réaliste des dettes. Le travailleur social peut mobiliser d'autres dispositifs d'aide au logement : FSL, aides spécifiques CAF

Le guide est téléchargeable

Intranet de la DGALN du METL

<http://intra.dgaln.i2//guide-methodologique-des-pdalpd-r4818.html>

Site internet du METL

<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article1368>